
[Consulter le plan local d'urbanisme métropolitain](#)

Modifié le 21/02/24

Consulter le PLU en vigueur approuvé lors du conseil métropolitain du 13 février 2020 et modifié le 12 février 2024.

Consulter le PLU en vigueur depuis le 19 février 2024

Pour consulter le dossier du PLU métropolitain en vigueur, trois moyens :

- [Accéder à l'intégralité des pièces du PLU en vigueur.](#)
[Vous pouvez télécharger les données \(SIG\) du PLU métropolitain.](#)
- Consulter le dossier du PLU métropolitain dans les mairies des communes du territoire
- [Utiliser la carte interactive](#) pour localiser une ou des parcelle(s) (grâce à son adresse ou sa référence cadastrale) et connaître les règles qui s'y applique. Cet outil permet d'appréhender facilement le zonage et les prescriptions réglementaires qui s'appliquent à une ou des parcelle(s). Le visuel de cette cartographie est une aide, mais il n'est pas suffisant pour définir la constructibilité d'une parcelle. Pour plus de précisions, prenez contact avec la commune dans laquelle se situe la parcelle.

Consulter le mode d'emploi du PLU

Que vous soyez un professionnel de l'urbanisme, de l'aménagement ou de la construction, ou un particulier, les guides pédagogiques vous guideront dans la consultation des nombreuses pièces qui composent le PLU métropolitain.

[Consulter les guides pédagogiques du PLU métropolitain à destination grand public et des professionnels](#)

Anciens documents d'urbanisme communaux

En cas de Certificat d'Urbanisme (CUa et CUb), de Permis d'Aménager (PA), ou de Déclaration Préalable en vue d'une division foncière (DP division) délivrés avant le 13 mars 2020 (date d'entrée

en vigueur du PLU métropolitain), vous pouvez consulter les PLU communaux qui étaient en vigueur au moment de la délivrance de ces autorisations [sur cette page](#).